

Barberaz

Barby

Bassens

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Jacob-Bellecombette

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Les Déserts

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Un Plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour Chambéry métropole

Signature de la convention PDE
avec le Stac et l'Agence Ecomobilité

mardi 19 février 2008 à 11h
à Chambéry métropole

Dossier de presse



direction de la communication :
tél. 04 79 96 87 35
communication@chambery-metropole.fr

Sommaire

I- Un plan de déplacements d'entreprise pour Chambéry métropole... • p4

II- ... en cohérence avec les objectifs de son Plan de déplacements urbains (PDU) et de son Agenda 21 • p5

> Un PDE qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'accompagnement des plans de mobilité engagée depuis 2002

III- L'élaboration du PDE : du diagnostic au plan d'actions • p6-7

> Enquête : 84% des déplacements domicile-travail en voiture individuelle mais un potentiel de report modal vers les déplacements alternatifs
> 5 objectifs généraux pour le PDE de Chambéry métropole
> les principaux freins identifiés pour le changement

IV- Un plan d'actions global pour faire évoluer les comportements • p8-9

> des incitations financières pour le bus, le vélo, le train
> d'autres mesures d'accompagnement

V- L'accompagnement des PDE dans l'agglomération • p10-11

I- Un plan de déplacements d'entreprise pour Chambéry métropole...

Le Plan de déplacements d'entreprise (PDE) de Chambéry métropole, élaboré au cours de l'année 2007, a été adopté le 14 février 2008 par les élus du conseil communautaire. Il vise à inciter les quelque 400 agents de la collectivité à limiter progressivement l'usage de leur voiture individuelle sur leurs trajets domicile-travail.

Après avoir effectué un diagnostic des modes de déplacement des agents (enquête auprès des agents, accessibilité des sites, cartographie des trajets des agents...) un plan d'actions a été mis en place en concertation avec les agents et les élus. Ce plan, opérationnel en avril 2008, prévoit différentes incitations financières pour favoriser les déplacements en transports en commun, en deux roues et en train (participation aux abonnements, aides pour l'acquisition de vélos...) ainsi que de nombreuses mesures d'accompagnement comme l'amélioration de l'accessibilité des sites et de l'accueil des agents cyclistes, des aides à la mise en relation pour le covoiturage, le développement d'une flotte de véhicules propres, des actions pour inciter les agents à déjeuner sur place ou à privilégier les réunions téléphoniques...

Pour mettre en œuvre ce PDE, une convention est signée le mardi 19 février 2008 afin de définir les engagements respectifs :

- **de Chambéry métropole**
 - o en tant qu'employeur : réalisation du plan de mobilité, pilotage du projet
 - o mais aussi en tant qu'autorité organisatrice des transports : accompagnement des plans mobilité, réductions sur les tarifs bus et vélo, développement des services savoiecovoyage.fr et Mobil'Conseils,
- **de l'Agence Ecomobilité** en tant que partenaire chargé du conseil en mobilité et gestionnaire de la Vélostation : accompagnement du PDE, tarifs réduits et mise à disposition de cycles de la Vélostation,
- **et du Stac** en tant que délégataire des transports en commun : information et promotion des PDE, création de réductions commerciales.

Un PDE ?

Un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) peut se définir comme suit :

« Étude, mise en œuvre et suivi, au niveau d'une entreprise, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements liés à l'activité de cette entreprise. »

L'objectif d'un PDE est de rechercher, en concertation avec les agents, les solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture pour les déplacements quotidiens domicile/travail et pour les déplacements professionnels.

Les effets recherchés s'inscrivent dans plusieurs domaines : économies financières, efficacité du travail, gestion de l'espace, lien social, promotion de l'entreprise, protection de l'environnement et de la santé et lutte contre le réchauffement climatique...

Les plans de mobilité s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996, qui demande aux autorités organisatrices de transports d'*« encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel par des modes alternatifs à la voiture individuelle »*.

L'Etat a renforcé les obligations pour ses propres services en rendant obligatoire la mise en place d'un PDE avant la fin 2008 pour ceux étant dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

II- ... en cohérence avec les objectifs de son Plan de déplacements urbains (PDU) et de son Agenda 21

Avec la mise en place de son PDE, Chambéry métropole met en cohérence son action avec les objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération (adopté le 4 février 2004) et plus largement avec sa politique de développement durable inscrite notamment dans le projet d'agglomération et l'Agenda 21 (adoptés le 13 décembre 2006).

On sait aujourd'hui que les transports sont à l'origine de 27% des rejets de CO₂, principal gaz à effet de serre responsable d'un réchauffement de la planète. Dans le Plan Climat, élaboré par la France, qui s'impose à tous les acteurs du territoire, il est inscrit que la France s'engage à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pourtant, en Savoie comme en France, la part de la voiture individuelle continue à progresser surtout dans les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail.

Pour faire face à ce phénomène, Chambéry métropole a établi un PDU qui vise à l'horizon 2010 les objectifs suivants :

- Stabiliser en valeur absolue le nombre de déplacements journaliers en voiture individuelle ;
- Doubler le nombre de déplacements en transports en commun, soit passer de 28 000 en 1998 à 58 000 par jour (de 5 à 9% de la part modale);
- Doubler le nombre de déplacements en deux roues, soit passer de 18 000 en 1998 à 37 000 (de 4 à 7% de la part modale).

Et le tout en absorbant une croissance de 60 000 déplacements par jour. Les PDE sont inscrits dans le PDU comme outils privilégiés de concrétisation des objectifs de diminution du trafic automobile et de développement des transports collectifs.

Par ailleurs, l'Agenda 21 interne de Chambéry métropole prévoit dans son plan d'actions (action 64) la mise en place d'un PDE afin d'améliorer la prise en compte des questions de mobilité pendant le temps de travail et sur les trajets domicile-travail. La finalisation de l'Agenda 21 interne était nécessaire avant que soit lancée la démarche PDE.

Quelques chiffres sur les déplacements

- un kilomètre en voiture coûte en moyenne 0.30 € tandis qu'en transport public, le coût moyen est de 0.07 €
- sur une distance < à 3 km en ville, le vélo est plus rapide que la voiture
- distance acceptable pour la marche : jusqu'à 2 km
- distance acceptable à vélo : jusqu'à 6 km
- Au-dessus de 20 km : bonnes chances pour activer des systèmes de covoiturage et le train.
- L'OMS recommande 30 minutes d'activité physique par jour pour se maintenir en bonne santé

> Un PDE qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'accompagnement des plans de mobilité engagée depuis 2002

Les 400 agents de Chambéry métropole rejoignent les 8000 à 10 000 salariés qui bénéficient déjà d'un plan de déplacements d'entreprise dans l'agglomération.

En effet, Chambéry métropole accompagne depuis 2002 les administrations et les entreprises volontaires dans la mise en place de leurs PDE. Le PDE de Chambéry métropole représente la "22^{ème} convention PDE" signée dans l'agglomération.

Par ailleurs, 13 PDE sont en préparation avec la signature de conventions prévue courant 2008 et une cinquantaine d'employeurs sont en phase de réflexion ou de négociation pour mettre en place un plan de déplacements dans leurs entreprises.

> plus d'informations p10-11

III- L'élaboration du PDE : du diagnostic au plan d'actions

C'est en moins de 8 mois que le PDE a été élaboré. A chaque étape, des actions de communication interne spécifiques (intranet, flash DRH, affichage...) ont été développées. Rappel des principales étapes :

- **Juillet 2007 : Création d'un comité de pilotage** regroupant un élu et un agent des directions transports, ressources humaines, communication, développement durable et le Directeur général des services ; la direction du Patrimoine et des travaux a également été associée à la démarche sur les sujets relatifs aux aménagements en faveur des vélos et des deux roues électriques.
- **Octobre – novembre 2007 : Réalisation d'un diagnostic** : accessibilité des différents sites (stationnement, desserte transports en commun...), habitudes de déplacement des agents et expression de leurs attentes par la diffusion d'une enquête sur leur lieu de travail, cartographie des trajets des agents en fonction des lieux d'habitation et des lieux de travail.
- **Identification de 9 "personnes relais" PDE** sur les différents sites de Chambéry métropole
- **Décembre 2007 : Rédaction d'un plan d'actions** et définition d'un budget pour proposer des solutions à partir des informations collectées
- **Janvier 2008 : Présentation des grandes lignes du plan d'actions aux agents**, à l'occasion des vœux du Président au personnel, par voie d'affichage et sur l'intranet ; les agents pouvaient faire part de leur avis et suggestions au chef de projet.
- **14 février 2008 : Validation du PDE** par le conseil communautaire après une présentation aux organisations syndicales puis au CTP.
- **19 février 2008 : Signature de la convention PDE** entre le Stac, l'Agence écomobilité et Chambéry métropole
- **1^{er} avril 2008 : Lancement du plan d'actions**

> Enquête : 84% des déplacements domicile-travail en voiture individuelle mais un potentiel de report modal vers les déplacements alternatifs

L'enquête effectuée auprès des agents de Chambéry métropole au cours du mois d'octobre 2007 a permis de dresser le profil des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels. Le taux de réponse élevé de 54,5% a permis d'ancrer le plan d'actions du PDE sur des données significatives. Une étude d'accessibilité des sites, réalisée par Mobil'conseil est venue compléter les résultats. Les principaux enseignements de cette enquête :

- **Le déplacement en voiture est aujourd'hui favorisé au détriment des autres modes.** 84% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle (6% à vélo et 0,4% en bus) : facilité de stationnement à proximité des lieux de travail, durée et distances à parcourir courtes (15 minutes en moyenne), fluidité de la circulation encore satisfaisante, sont à l'origine de ces choix de déplacements en voiture. Les courtes distances facilitent également le retour chez soi pour le déjeuner de midi (50% des agents).
- **Un potentiel de report modal sur les transports en commun.** 12% des agents prennent le bus occasionnellement, mais seulement une personne est abonnée au réseau Stac ; le potentiel de report modal sur le bus est particulièrement fort pour les agents ayant des horaires de travail administratifs sur

les sites bien desservis des Blachères et de la piscine-patinoire. Pour le CTM, 45% des agents prennent leur poste avant 7h, ce qui limite l'usage du bus.

- **Un potentiel de report modal sur le vélo.** 29% des agents habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail, distance acceptable pour une utilisation régulière du vélo ; 22% se déplacent déjà occasionnellement à vélo, seuls 6% l'utilisent habituellement ; tous les sites de Chambéry métropole pourraient potentiellement accueillir plus d'agents à vélo.
- **Un potentiel de report modal sur le covoiturage.** Les agents sont dans l'ensemble prêt à partager leur voiture ; la question de l'organisation est le frein principal (identification des covoitureurs potentiels, horaires de travail variables, habitudes personnelles).
- **Un potentiel de report modal sur les deux roues et les bus pour les déplacements professionnels.** 94% de ces déplacements se font en voiture alors que 46% ne nécessitent pas de transport de matériel et que 35% concernent une liaison entre deux sites ou un trajet en centre ville.

> 5 objectifs généraux pour le PDE de Chambéry métropole

1- objectif économique : réduire les coûts de déplacements pour les agents et la collectivité, réduire les coûts liés au stationnement, réduire les coûts liés aux accidents de travail, favoriser et renforcer le Stac par la promotion des transports en commun

2- objectif d'efficacité du travail : améliorer l'accessibilité de la collectivité, diminuer le stress et la fatigue des agents, améliorer la ponctualité des agents

3- objectif de gestion de l'espace et de l'environnement : diminuer la pression due au stationnement, limiter les émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur le changement climatique

4- objectif social : offrir un service apprécié des agents, renforcer l'esprit d'équipe et la « culture d'entreprise » au travers d'un engagement commun

5- objectif de promotion de Chambéry métropole : valoriser l'image de la communauté d'agglomération, être exemplaire dans ses pratiques

> les principaux freins identifiés pour le changement

A Chambéry comme ailleurs, un certain nombre de contraintes freinent le passage à de nouvelles habitudes en faveur des déplacements doux :

1- Freins externes : offre de transports en commun encore jugée insuffisante par les agents ou pas tout à fait adaptée à leurs horaires, aménagements cyclables encore jugés insuffisants, manque d'information sur l'offre de déplacements doux, faibles contraintes d'accès et de stationnement

2- Freins personnels : autres personnes à transporter (enfants en particulier) ou autres déplacements extraprofessionnels (loisirs, achats...), contraintes liées aux horaires de prise poste (incompatibilité avec transports en commun, difficile de covoiturer)

3- Freins psychologiques : attachement à la voiture individuelle, représentations sur les modes de déplacements doux : transports en commun (offre inadapatée, inconfort, fiabilité...), deux roues (insécurité, fatigue, vol...)

IV- Un plan d'actions global pour faire évoluer les comportements

Sur la base de ce diagnostic complet, un plan d'actions qui entrera en vigueur le 1er avril 2008, a été mis en place. Il vise deux objectifs :

- **diminuer la part de l'automobile dans les déplacements** (domicile-travail et professionnels pendant la journée),
- **et changer les comportements pour l'avenir**, en informant sur les modes de transport doux, sur les gains économique et sur l'urgence d'une mobilisation pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce plan d'actions prévoit des incitations financières très concrètes pour inciter chaque agent à utiliser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ainsi que diverses mesures d'accompagnement et de sensibilisation.

> des incitations financières pour le bus, le vélo, le train

	Participation de Chambéry métropole *	Reste à la charge de l'agent
Abonnement annuel bus Stac	25% + 25% du Stac 1 mois d'essai gratuit au lancement du PDE	124,22€ + 2€ de frais de dossier sur 248,44€
Abonnement train	50%, plafond à 124€	En fonction du trajet
Abonnement annuel car interurbain	50%, plafond à 124€	En fonction du trajet
Location annuelle d'un vélo à la vélostation + entretien	50% + 25% Agence Ecomobilité + 20 tickets de bus/an	36,25€ sur 145€ + caution + signature d'une charte d'engagement
Location mensuelle d'un vélo électrique (limitée à 2 mois)	50% + 25% Agence Ecomobilité	15€ sur 60€ + caution
Formule Cyclo-bus (6 mois d'abonnement bus + 6 mois de location vélo)	25% + 25% Stac	106,73€ + 2€ de frais de dossier sur 213,45€
Achat d'un vélo personnel	50%, plafond à 124€	Signature d'une charte d'engagement
Achat d'un deux roues électrique	25%, plafond à 124€ par an, versement pendant 3 ans	Signature d'une charte d'engagement
Cas des agents qui possèdent un vélo ou un deux roues électrique	Possibilité de recharge sur le lieu de travail + 20 tickets de bus/an ; participation à l'entretien à l'étude	Signature d'une charte d'engagement
Garantie de retour pour le covoituré, deux fois par an maximum	Aide à la mise en relation ; www.savoiecovoiturage.fr	

* Aides non cumulables entre elles sur une même période

> d'autres mesures d'accompagnement

Pour les déplacements professionnels :

- Chambéry métropole a prévu de renforcer la flotte de vélos de service et de deux roues électriques et d'inciter à leur utilisation.
- des tickets de bus sont disponibles à tous les accueils des différents sites de Chambéry métropole
- par ailleurs, les visiteurs qui arrivent à la gare et doivent se rendre sur l'un des sites de Chambéry métropole pourront (sur présentation de la convocation à la réunion) emprunter un vélo à la Vélostation, aux frais de Chambéry métropole.

Autres mesures :

- Pour le covoiturage, il est prévu d'aider à la mise en relation, notamment via le site Internet de covoiturage : www.savoiecovoiturage.fr
- Amélioration de l'accessibilité des sites et de l'accueil des agents cyclistes (abris vélo, casiers, douches, matériel de première réparation...). Des aménagements seront étudiés site par site.
- Sensibiliser et informer en interne sur les modes de déplacement doux
 - Favoriser le repas de midi pris sur place
 - Animer un réseau de « personnes relais PDE » sur chaque site
 - Favoriser les réunions téléphoniques

Pour une mise en œuvre ultérieure :

Sous réserve de la définition d'un règlement précis en lien avec la direction des ressources humaines, seront étudiées :

- la possibilité d'ajuster les horaires de travail, pour favoriser le co-voiturage, l'usage du train ou du bus dans la mesure de la compatibilité avec les besoins du service ;
- la possibilité de développer le télétravail
- la faisabilité d'une prise en charge de l'entretien courant des vélos personnels

Des objectifs pour 2008-2009 ont été définis ; présentés ci-dessous, ils impliquent une dépense estimée à 9 500 € :

Mesures proposées	part modale en 2007	objectif de part modale en 2008 - 2009	Nbre d'agents
BUS	0,40%	10%	40
TRAIN – CARS INTERURBAINS	1%	4%	15
VELO	6%	10%	40
Location à la vélostation			15
Cyclo-bus			5
Contribution à l'achat deux roues			20
COVOITURAGE	3%	6%	12

Des premiers aménagements et investissement ont été réalisés cet hiver :

- extension du garage à vélo par la pose de 8 arceaux vélos supplémentaires,
- construction d'un local abrité et fermé à clé pour le remisage de deux scooters électriques et d'un vélo à assistance électrique récemment acquis pour les déplacements professionnels.

V- L'accompagnement des PDE dans l'agglomération

Dès 2002, Chambéry métropole travaillait avec 6 employeurs publics pour élaborer un PDE interentreprises pour le centre-ville de Chambéry. Etaient concernés : l'hôpital, la Mairie, le Conseil général de la Savoie, la Préfecture et les services déconcentrés de l'Etat, EDF Gaz de France et la SNCF.

Depuis, dans la continuité de cette réflexion commune, chaque employeur a fait avancer son plan d'actions et la plupart ont signé une convention avec Chambéry métropole et ses partenaires. D'autres entreprises, administrations et collectivités se sont également engagées dans une démarche PDE. A ce jour, 22 conventions PDE ont été signées.

Les 22 organismes qui ont signé une convention PDE :

Nom de l'entreprise/administration	date de signature d'une convention
VILLE DE CHAMBERY	juillet-05
SNCF	janvier-06
AGENCE ECOMOBILITE	février-06
TRESOR PUBLIC	février-06
EDF GAZ DE FRANCE	février-06
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE CHAMBERY	juin-06
CAF DE LA SAVOIE	septembre-06
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA SAVOIE	février-07
INDDIGO	mars-07
HOPITAL DE CHAMBERY	juin-07
BANQUE DE SAVOIE	juin-07
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POSTE DE SAVOIE	juin-07
OPAC-SAIEM	juin-07
CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE	septembre-07
SERVICES DE L'ETAT	septembre-07
PREFECTURE DE SAVOIE	septembre-07
DDAF	septembre-07
DDTEFP	septembre-07
MAIRIE DE LA MOTTE SERVOLEX	octobre-07
DDASS	novembre-07
LYCEE SAINT-AMBROISE	décembre-07
CHAMBERY METROPOLE	février-08

La démarche PDE touche de plus en plus de salariés de l'agglomération et commence à être connue. 13 employeurs devraient signer une convention en 2008 et une cinquantaine ont fait connaître leur intérêt pour établir un plan de mobilité, démarrent leurs réflexions ou sont déjà en phase de préparation.

Un dispositif d'accompagnement des PDE plus efficace grâce à :

> **l'amélioration continue de l'offre de services à la mobilité** : élargissement des offres de la Vélostation et du Stac, mise en place de tarifs préférentiels et d'offres d'essai, création de Mobil'Conseils, de savoiecovotourage.fr à l'échelle du territoire de Métropole Savoie...

> **un accompagnement renforcé et de nouveaux outils**. L'Agence Ecomobilité a développé/complété son panel d'outils de promotion et d'accompagnement des démarches PDE : des points-information transports sur le terrain, des essais et des mises à disposition de deux roues électriques, des abonnements gratuits, des outils de diagnostic pour les petites entreprises, une formation-action collective annuelle, mais aussi pour les collèges et lycées : la création de pièces de théâtre, des jeux de rôle, d'outils pédagogiques...

> **une dynamique partenariale**. L'Agence Ecomobilité, Mobil'Conseils, le Stac et Chambéry métropole travaillent en étroite collaboration pour développer ces conseils et

services à la mobilité. Par ailleurs, la contractualisation dans le cadre d'une convention PDE, permet à l'entreprise qui met en place son PDE de co-financer la prise en charge des titres de transports pour les bus et les vélos.

La première formation-action collective en 2006-2007 à laquelle participaient 8 entreprises a abouti à l'élaboration de 8 plans d'actions PDE et à la signature de 6 conventions en 2007 : lire article du journal de Chambéry métropole de septembre 2007 ci-dessous. Une nouvelle formation-action collective est engagée sur 2007-2008. Sont inscrits : le GIE Chamnord, le Stac, le lycée agricole et le parc de Reinach, la mairie de La Ravoire et la Caisse primaire d'assurance maladie de Savoie, la CCI, la mutuelle Radiance et le groupe Trialp-Valespace.

Travailler **sans** voiture, c'est possible !

Depuis 2002, Chambéry métropole et ses partenaires, l'Agence Ecomobilité et le Stac, encouragent les entreprises, administrations et associations à s'engager dans les mobilités douces à travers l'élaboration de Plans de déplacements d'Entreprises ou d'Administrations (PDE ou PDA). Objectif : favoriser l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels.

" Ce qui coûte cher à l'entreprise, ce n'est pas le m² d'activité qui produit de la richesse mais le m² de parking qui lui, ne produit rien sauf... des ennuis " : cette déclaration d'un dirigeant d'entreprise, lucide, montre bien à quel point l'enjeu économique rejoint les préoccupations environnementales actuelles.

Après des décennies de déplacements fondées sur l'usage quasi-exclusif de la voiture, des habitudes se sont solidement ancrées. L'un des objectifs du PDE est donc d'inciter fortement à les dépasser en définissant des solutions alternatives adaptées et attractives dans le cadre d'un partenariat "gagnant-gagnant". Pour y parvenir, l'Agence Ecomobilité a initié un programme de formation-action pour des responsables de projet PDE d'entreprises de 50 à 400 salariés.

Une formation pour engager un PDE

Un premier cycle, suivi par 8 entreprises et administrations*, s'est déroulé de décembre 2006 à juin 2007 leur permettant d'engager l'élaboration de leurs PDE respectifs. Certaines structures l'ont même concrétisé en juin dernier : La Poste, la SAEIM-OPAC de Chambéry et la Banque de Savoie. Pour Alexandra Marret, en charge du PDE de cet établissement bancaire, "il est très clair que seuls, nous ne serions pas parvenus à élaborer un bon PDE en à peine six mois. Au-delà de l'appui technique indispensable apporté par le bureau d'études dans la réalisation du diagnostic préalable et dans l'exploitation de l'enquête déplacements effectuée auprès des 150 collaborateurs de l'entreprise, la force de cette démarche partagée tient à la richesse de l'échange d'expériences entre les participants. La possibilité de comparer nos démarches, de piocher les bonnes idées, d'échanger sur des détails pratiques a permis de mutualiser et d'avancer efficacement. Ainsi, dans cette confrontation constructive, notre groupe a trouvé des idées pour valoriser les déplacements à pied". Un premier résultat très positif qui incite l'Agence Ecomobilité à lancer un second cycle de formation-action dès cet automne.

De nouvelles habitudes à encourager sans cesse

Depuis le 1^{er} juillet, les premières dispositions du PDE de la Banque de Savoie sont donc entrées en

application. S'il est encore beaucoup trop tôt pour tirer un bilan, on constate un report massif sur les déplacements à vélo. Sans doute la période estivale a-t-elle joué en faveur de ce mode de déplacement agréable et doux. Dès la rentrée, d'autres mesures suivront avec la mise en service d'un local à vélos sécurisé puis l'aménagement d'une salle permettant aux salariés qui le souhaitent de déjeuner sur place. Alexandra Marret insiste également sur la nécessité d'accompagner et d'animer en permanence cette démarche en faveur de nouvelles mobilités. "Ce serait une erreur de considérer que la mission de l'entreprise s'est achevée le jour de la signature du PDE. Il est aujourd'hui de sa responsabilité de faire vivre le PDE. C'est pourquoi nous prévoyons des actions qui entretiendront la motivation et la mobilisation des collaborateurs".

Cinq ans après leur lancement, les PDE sont donc sur les rails et se multiplient : le cap des 10000 salariés concernés par un PDE sera franchi en fin d'année 2007. ■

* la mairie de La Motte-Servolex, Arche en ciel, la Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, la préfecture, Coppelia, la Banque de Savoie, La Poste et SAEIM-OPAC de Chambéry.

Jeu-concours* "Au travail sans ma voiture"

Jouez, c'est très simple ! Abandonnez votre "voiture solo" pour vos déplacements pendant la semaine du 16 au 22 septembre, complétez et envoyez le bulletin de participation.

Covoiturage, bus, vélo, marche à pied... Il suffit de changer pour avoir une chance de gagner au tirage au sort : un vélo urbain, une invitation au concert privé RTL2, des places pour le chemin de fer de La Mure, un lecteur DVD, des bons d'achats et plein d'autres lots...

Jouez le jeu à plusieurs et faites aussi gagner votre entreprise !

Le bulletin de participation est à retirer dans les lieux publics, dans votre entreprise ou sur www.chambery-metropole.fr.

*Règlement complet du jeu sur : www.chambery-metropole.fr

